



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances, des ressources
humaines et des affaires extérieures
Administration fiscale cantonale

Déclaration 2026

Personnes morales

Sociétés de capitaux (sociétés anonymes,
sociétés en commandite par actions, S. à r. l.), sociétés
coopératives et communautés étrangères de personnes
**Impôt cantonal et communal (ICC)
et impôt fédéral direct (IFD)**

N° de contribuable

Code déclaration

Coordonnées postales

Raison sociale

Siège principal

Fors d'imposition secondaires et/ou spéciaux cochez ce qui convient (☒ et ☒)

Entreprises, établissements stables (succursales, etc), immeubles

☐ **à l'étranger** selon répartition internationale (joindre le détail)

☐ **en Suisse** selon répartition intercantonale (annexe J)

☐ **dans le canton de Genève** ☐ Commune: ou ☐ selon répartition intercommunale (annexe K)

Actifs totaux à l'étranger

Actifs éligibles à l'étranger

But de l'entreprise

Date de la constitution

Date de l'inscription au registre du
commerce de Genève ou du début
d'activité à Genève

Durée de l'exercice commercial (période fiscale)

Début Fin

Monnaie de présentation (art. 958d, al. 3, CO)

Si les comptes annuels sont établis dans une monnaie étrangère :

Taux de change moyen utilisé pour
la conversion du bénéfice net imposable

Taux de change à la date de clôture utilisé pour
la conversion du capital propre

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à

Raison sociale et/ou nom, prénom

N° de téléphone

Observations

Contrôle de cohérence

Ces zones obligatoires vous permettront de vérifier que le remplissage des
annexes est cohérent avec les chiffres du bilan.

Total des actifs

Total des capitaux étrangers

Bénéfice net		2026 (25/26)		
		ICC	IFD	
1	Bénéfice net ou (perte) selon compte de résultat de l'exercice			01.110
2	Redressements			
2.1	Charges non déductibles fiscalement débitées au compte de résultat			
2.1.1	Amortissements non autorisés par l'usage commercial et frais pour l'acquisition, la fabrication ou l'amélioration d'actifs			01.121
2.1.2	Provisions non autorisées par l'usage commercial			01.122
2.1.3	Amortissements non autorisés sur des actifs réévalués			01.123
2.1.4	Attributions à des réserves			01.124
2.1.5	Distributions dissimulées de bénéfice et/ou avantages procurés à des tiers qui ne sont pas justifiés par l'usage commercial			01.125
2.1.6	Excédent de dons			01.126
2.1.7	Intérêts non admis (annexe G)			01.127
2.1.8	Autres :			01.128
2.2	Produits imposables non crédités au compte de résultat			
2.2.1	Disparition de la justification commerciale de provisions			01.131
2.2.2	Bénéfices comptables sur la réévaluation d'immeubles ou de participations			01.132
2.2.3	Prestations à un prix de faveur (prélèvement anticipé de bénéfices) faites aux actionnaires, aux associés ou à des personnes proches (physiques ou morales)			01.133
2.2.4	Bénéfices de liquidation			01.134
2.2.5	Intérêts insuffisants (annexe G)			01.136
2.2.6	Autres :			01.135
3	Total (total des chiffres 1 à 2.2.6)			01.710
4	Déductions			
4.1	Charges admises fiscalement non débitées au compte de résultat			
4.1.1	Dissolution de réserves latentes imposées			01.311
4.1.2	Dissolution de réserves latentes déclarées (art. 16C LIPM et 61a LIFD)			01.315
4.1.3	Contributions versées à des institutions de prévoyance professionnelle en faveur du personnel (chiffre 17.8)			01.312
4.1.4	Dons (chiffre 17.9)			01.313
4.1.5	Autres :			01.314
4.2	Produits non imposables crédités au compte de résultat			
4.2.1	Dissolution de réserves latentes imposées			01.321
4.2.2	Apports de capital			01.322
4.2.3	Autres :			01.323
4.3	Total des déductions (total des chiffres 4.1.1 à 4.2.3)			01.720
5	Résultat fiscal 2026/bénéfice ou (perte) (chiffre 3 moins chiffre 4.3)			01.740
6	Report des pertes fiscales des 7 exercices précédents			
6.1	Solde fiscalement reportable en 2026 :			
6.1.1	Exercice commercial 2025 (24/25)			01.611
6.1.2	Exercice commercial 2024 (23/24)			01.612
6.1.3	Exercice commercial 2023 (22/23)			01.613
6.1.4	Exercice commercial 2022 (21/22)			01.614
6.1.5	Exercice commercial 2021 (20/21)			01.615
6.1.6	Exercice commercial 2020 (19/20)			01.616
6.1.7	Exercice commercial 2019 (18/19)			01.617
6.2	Total des pertes fiscalement reportables			01.730
7	Bénéfice net total			01.750
8	./. Bénéfice net non imposable en Suisse (joindre le détail)			01.753
9	Bénéfice net imposable en Suisse			01.754
10	./. Bénéfice net non imposable dans le canton (annexe J)			01.755
11	Bénéfice net total dans le canton			01.756

Bénéfice net (suite)		2026 (25/26)	
		ICC	IFD
11	Bénéfice net total dans le canton (report chiffre 11)		01.756
12	Réductions fiscales		
12.1	Réductions fiscales revendiquées		
12.1.1	Réduction liée aux brevets et droits comparables		01.910
12.1.2	Réduction liée aux dépenses de recherche et de développement		01.911
12.1.3	Réduction liée aux réserves latentes déclarées à la fin des statuts fiscaux		01.916
12.2	Limitation des réductions fiscales		
12.2.1	Réduction revendiquée (total des chiffres 12.1.1, 12.1.2 et 12.1.3)		01.912
12.2.2	Réduction maximale selon art. 13B al. 1 LIPM		01.913
12.2.3	Réduction maximale selon art. 13B al. 2 LIPM		01.914
12.3	Réductions fiscales admises		01.915
12.3.1	./. Réduction admise liée aux brevets et droits comparables		01.760
12.3.2	./. Réduction admise liée aux dépenses de recherche et de développement		01.765
12.3.3	./. Réduction admise liée aux réserves latentes déclarées à la fin des statuts fiscaux		01.775
13	Bénéfice net imposable dans le canton		01.759
14	Réduction de l'impôt		
14.1	Réduction pour participations ayant une influence déterminante au sens des dispositions des art. 21 LIPM, 69 et 70 LIFD (annexe I)	%	% 01.811
14.2	Part du bénéfice net imposable dans le canton (chiffre 13) bénéficiant de la réduction de la charge fiscale au sens des dispositions des art. 24A LGL ou 10 LIPM (joindre le détail)		13.280
15	Exonération de l'impôt		
15.1	Part du bénéfice net imposable dans le canton (chiffre 13) exonérée de l'impôt (art. 9 ou 10 LIPM ou 26a LHID)	%	13.290
15.2	Part du bénéfice net imposable en Suisse (chiffre 9) exonérée de l'impôt (art. 56 ou 66a LIFD)	%	01.814

17	Utilisation du bénéfice selon décision de l'assemblée générale ou de l'assemblée des associés			2026 (25/26)
17.1	Bénéfice ou (perte) reporté(e) de l'exercice précédent			02.110
17.2	Bénéfice net ou (perte) selon compte de résultat de l'exercice (chiffre 1)			01.110
17.3	Total à répartir			02.610
17.4	Dividende, parts au bénéfice ou intérêts sur les parts sociales (montant brut) :	%	du capital versé =	02.221
17.5	Tantièmes			02.222
17.6	Attribution aux réserves légales			02.223
17.7	Attribution aux réserves statutaires			02.224
17.8	Attribution à des institutions de prévoyance professionnelle en faveur du personnel			02.226
17.9	Dons			02.227
17.10	Autres :			02.228
17.11	Total de l'utilisation du bénéfice			02.620
17.12	Report à nouveau (chiffre 17.3 moins chiffre 17.11)			02.310

Capital propre

à la date de clôture du bilan (compte tenu de l'utilisation du bénéfice)

Capital propre à la date de clôture du bilan (compte tenu de l'utilisation du bénéfice)		2026 (25/26)		
		ICC	IFD	
18	Capital-actions, capital bons de participation, capital social de sociétés coopératives et de S.à r.l. versés			02.320
19	Réserves apparentes			
19.1	Réserve légale issue du capital			02.321
19.2	Réserve légale issue du bénéfice			02.322
19.3	Réserves facultatives issues du bénéfice			02.323
19.4	./. Propres parts du capital			02.324
20	Report à nouveau (chiffre 17.12)			02.310
21	Réserves latentes imposées et/ou déclarées (annexes A, B, D, E et F)			02.326
22	Autres :			02.241
23	Capital propre dissimulé (annexe G)			02.328
24	Capital propre total (total des chiffres 18 à 23, mais au moins le capital versé et le capital propre dissimulé)			02.650
25	./. Capital propre non imposable en Suisse (joindre le détail)			02.651
26	Capital propre imposable en Suisse			02.652
27	./. Capital propre non imposable dans le canton (annexe J)			02.653
28	Capital propre imposable dans le canton			02.656
29	Imposition au taux réduit (art. 34 LIPM)			
29.1	Total des droits de participations (art. 21 LIPM), des brevets et droits comparables (art. 12A LIPM) et des prêts consentis à des sociétés du groupe (y. c. les filiales), à la valeur déterminante pour l'impôt sur le bénéfice			02.910
29.2	Total des actifs à la valeur déterminante pour l'impôt sur le bénéfice			02.920
29.3	Part du capital propre imposable dans le canton (chiffre 28) au taux réduit	%		13.140
29.4	Part du capital propre imposable dans le canton (chiffre 28) au taux ordinaire	%		13.150
30	Réduction de l'impôt			
30.1	Part du capital propre imposable dans le canton (chiffre 28) bénéficiant de la réduction de la charge fiscale au sens des dispositions des art. 24A LGL ou 10 LIPM (joindre le détail)			13.160
31	Exonération de l'impôt			
31.1	Part du capital propre imposable au taux réduit (chiffre 29.3) exonérée de l'impôt (art. 9 ou 10 LIPM)	%		13.170
31.2	Part du capital propre imposable au taux ordinaire (chiffre 28 ou 29.4) exonérée de l'impôt (art. 9 ou 10 LIPM)	%		13.180
32	Détermination de la fortune nette pour les sociétés en liquidation			
32.1	Total de l'actif (valeurs vénales)			02.630
32.2	Total des fonds étrangers			02.641
32.3	Fortune nette (chiffre 32.1 moins chiffre 32.2, à reporter sous chiffre 24)			02.325

Documents à retourner avec la déclaration

- ☒ Bilan et compte de résultat ainsi que l'annexe selon l'article 959c du Code des Obligations (ou état du patrimoine et décompte des recettes et des dépenses) dûment signés
- ☒ Annexe A Etat des titres et autres placements de capitaux
- ☒ Annexe B Dettes et provisions
- ☒ Annexe C Prestations versées aux membres de l'administration et aux autres organes
- ☐ Annexe D Stock de marchandises et débiteurs : à remplir si votre société a un stock de marchandises ou des créances résultant de ventes ou de prestations
- ☐ Annexe E Amortissements des immobilisations : à remplir si votre société a des immobilisations corporelles (sans les immeubles), incorporelles ou des réserves latentes déclarées à l'arrivée en Suisse et/ou à la fin des statuts fiscaux
- ☐ Annexe F Immeubles : à remplir si votre société détient des immeubles sis à Genève, en Suisse ou à l'étranger
- ☐ Annexe G Capital propre dissimulé, intérêts non admis et intérêts insuffisants : à remplir si votre société a des dettes envers ses actionnaires, ses associés ou des personnes qui leurs sont proches (physiques ou morales)
- ☐ Annexe H Coût d'investissement des participations : à remplir si votre société possède 10% au moins du capital-actions ou du capital social d'une autre société ou un droit sur 10% au moins du bénéfice et des réserves d'une autre société
- ☐ Annexe I Réduction pour participations : à remplir si votre société demande à être mise au bénéfice de la réduction pour participations au sens des dispositions des articles 21 LIPM et/ou 69 et 70 LIFD
- ☐ Annexe J Répartition intercantonale : à remplir si votre société a des fors d'imposition dans différents cantons suisses ou si elle a transféré son siège à l'intérieur de la Suisse lors de l'exercice commercial (période fiscale) 2026
- ☐ Annexe K Répartition intercommunale : à remplir si votre société a des fors d'imposition dans différentes communes genevoises
- ☐ Annexe L Engagements hors bilan : à remplir si votre société a pris des engagements hors bilan dont ont bénéficié les actionnaires, les associés ou des personnes qui leurs sont proches (physiques ou morales)
- ☐ Annexe M Réduction fiscale liée au bénéfice net provenant de brevets et de droits comparables : à remplir si votre société demande l'application de l'article 12B LIPM

☐ Annexe M «spécifique» : veuillez cocher la case et fournir votre propre annexe si votre société demande l'application de la patent box pour plus de trois brevets ou droits comparables, respectivement plus de trois produits ou familles de produits.
- ☐ Annexe N Déduction supplémentaire des dépenses de recherche et de développement : à remplir si votre société demande l'application de l'article 13A LIPM

Indications complémentaires

Step-up

- ☐ Notre société déclare ou amortit des réserves latentes au sens des articles 16C LIPM et 61a LIFD.
- ☐ Notre société déclare ou amortit des réserves latentes au sens de l'article 45B al. 3 LIPM.

But idéal

- ☐ Notre société souhaite bénéficier des articles 66a LIFD, 26a et 72t LHID.

☐ Nous certifions que notre société poursuit un but idéal qui n'est pas économique, c'est-à-dire que notre société ne vise pas à réaliser un avantage appréciable en argent pour son propre compte ou pour le compte de tiers qui lui sont proches.

☐ Le bénéfice réalisé par notre société est affecté exclusivement et irrévocablement au but idéal.

Imposition minimale des grands groupes d'entreprises multinationales

(ces questions sont posées à des fins statistiques, veuillez consulter l'aide pour de plus amples renseignements)

- Notre société fait partie d'un groupe d'entreprises multinationales soumis à l'ordonnance sur l'imposition minimale (OIMin)

☐ Oui ☐ Non
- Notre société est l'entité constitutive assujettie à l'impôt complémentaire au sens de l'article 5 OIMin

☐ Oui ☐ Non

Renseignements pour un éventuel remboursement d'impôt

Si vous souhaitez communiquer de nouvelles coordonnées bancaires pour un éventuel remboursement d'impôt, veuillez utiliser la prestation «Mes coordonnées bancaires», accessible depuis la page d'accueil de votre espace contribuable, ou la procédure «papier», voir www.ge.ch/c/imp-rembour.